

# L'ÉCHO)))

## SOMMAIRE



### CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS..P2

Visite du Palais de l'Élysée

### SERVICE ENFANCE .....P2

Nouveauté dès la rentrée

### ECOLE LUCIE AU.....P2

Remise de médailles

### VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS.....P3

Fête du village et de l'école  
Sortie des séniors  
Plan canicule  
Club culturel - Sortie à Dunkerque

### DOSSIER DU MOIS.....P6

Budget 2019

### INFORMATIONS LOCALES .....P8

Installation d'une praticienne Bien-être  
Fraude à la carte bancaire  
La pyrale du buis  
Agenda  
Etat civil



Hôtel de ville  
58 bis rue Poincaré - 59160 Cappinghem  
Tél : 03-20-92-17-66  
Email : [contact@ville-cappinghem.fr](mailto:contact@ville-cappinghem.fr)

Ouverture de l'accueil  
Lundi de 13h30 à 17h  
Mardi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
Samedi de 9h à 12h

### LE MOT DU MAIRE ET DES ELUS

Chères Cappinghemmoises,  
Chers Cappinghemmois,

Cette année encore, dans ce numéro de votre bulletin municipal, nous vous proposons un dossier portant sur l'exécution du budget 2018 et les grandes lignes du budget prévisionnel 2019.

Il me semble utile de vous présenter, en outre, une comparaison des données par habitant de notre commune en 2018, après retraitement pour correspondre à la présentation des comptes par le ministère des finances, par rapport à celles de la moyenne des communes de notre strate, accueillant entre 2000 et 3500 habitants. Pour ces dernières, les chiffres seront ceux de 2017, données disponibles les plus récentes. Il est peu vraisemblable que ces moyennes aient évolué sensiblement d'une année sur l'autre.

Je me baserai sur notre population légale au 1er janvier 2019, soit 2453 habitants. Ce chiffre est très certainement inférieur à la réalité puisqu'il correspond à notre population calculée par l'INSEE au 1er janvier 2016.

En 2018 nos recettes de fonctionnement par habitant ont été de 620 €, celles des communes de notre taille furent en 2017 de 909 €. Soit un manque en notre défaveur de 289 € par habitant et pour 2453 cappinghemmois près de 709 000 € !

Cette différence s'explique notamment par une Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat, inférieure de 83 € par habitant à celle de la moyenne des communes de notre strate ; mais aussi par l'histoire de la commune. Je pense en particulier au nombre relativement faible d'entreprises installées sur notre territoire, notamment dans les années 1960-1970.

Respectivement nos charges de fonctionnement ont été de 531 € par habitant pour 756 € dans les communes d'une taille comparable à la notre. Soit une économie de 225 € par habitant et pour notre population au complet une somme approchant les 552 000 €.

Notre excédent de fonctionnement a donc été en 2018 de 89 € par habitant alors qu'en 2017 il fut de 153 € pour les communes de notre strate. Pour rattraper ce niveau moyen, nous pourrions augmenter nos recettes, c'est-à-dire augmenter vos impôts. Nous ne le souhaitons pas, et cette année encore nous avons laissé inchangée la part communale des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière. Pour mémoire, la dernière augmentation de ceux-ci date de 2010.

Nous pourrions également diminuer nos charges de fonctionnement et en particulier nos charges de personnel. Mais ceci équivaldrait à diminuer certains services municipaux, par exemple notre offre en périscolaire. Nous ne le désirons pas non plus. Par ailleurs, nos effectifs actuels sont de 21,3 Equivalents Temps Pleins (ETP), soit 8,68 ETP pour 1000 habitants. La norme pour les communes de notre strate est de 11 ETP pour 1000 habitants. Avec 27 agents à temps plein, nous serions donc encore dans la moyenne.

Je terminerai cet éditorial en rappelant que si nous prévoyons d'investir près de 800 000 € cette année en conservant une réserve d'environ 140 000 €, nous le faisons pour autant sans recourir à l'emprunt. A ce sujet notre dette au 31 décembre 2018 s'élevait à 438 989 € soit 179€ par habitant alors que ce montant était de 702 € en moyenne dans les communes de notre strate.

Il me semblait important de porter l'ensemble de ces éléments à votre connaissance.

Bonne lecture à tous, en espérant vous voir très nombreux les 22 et 23 juin prochains lors de la fête du village et celle de l'école.

Christian MATHON  
Maire de CAPINGHEM

# CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

## SORTIE À PARIS - MUSÉE GRÉVIN ET PALAIS DE L'ÉLYSÉE

Visite du Palais de l'Élysée par les élus du CME

Tout a commencé à l'arrivée gare du Nord à Paris. Direction le 18ème arrondissement Butte Montmartre, dominée par le Sacré Cœur, et cette vue imprenable sur Paris. Puis descente par le funiculaire jusqu'au musée Grévin pour une découverte surprenante.

Accueilli par Louis de FUNES, notre gendarme de Saint Tropez national, le groupe a croisé nombres de personnalités de la politique, du spectacle, de la culture, du sport., tels que Charles AZNAVOUR, Napoléon BONAPARTE, Nelson MANDELA, Marylin MONROE, Wolfgang Amadeus MOZART, Alfred HITCHCOCK, Kylian MBAPPE, Charlie CHAPLIN, le Général de GAULLE, Phil COLLINS, Nicolas SARKOZY, Emanuel MACRON, Donald TRUMP, Vladimir POUTINE, la reine Elizabeth 2, le pape François 1er,...

Suite à ce voyage dans le temps où le passé côtoie le présent et après s'être restauré, direction le 8ème arrondissement au 55 rue du Faubourg Saint Honoré pour atteindre la destination phare de la journée : le Palais de l'Élysée.

Ancien hôtel particulier parisien occupé par le comte d'Evreux, les élus petits capinghemmois furent accueilli par un guide d'exception, qui fit découvrir ce haut lieu qu'est le siège de la présidence de la République française et la résidence officielle du président de la République depuis la II République à travers la salle d'honneur récemment redécorée, les différents salons et la salle du Conseil des ministres donnant une agréable vue sur le parc.

Cette visite trop rapidement achevée de ce lieu symbole de notre histoire, et avant le retour à Cappinghem, Paris nous a offert une agréable promenade avenue des Champs Élysées, certes partiellement meurtrie par les événements récents, mais cependant toujours aussi flamboyante.



## SERVICE ENFANCE

### NOUVEAUTÉ À LA RENTRÉE

Pour la rentrée de septembre 2019, la Ville a pris la décision de permettre aux Toutes Petites Sections de bénéficier de la prestation cantine le midi.

Ainsi, les 2-3 ans pourront être inscrits à l'école à la demi-journée ou à la journée selon le souhait des parents alors que jusqu'à présent ils ne pouvaient être inscrits que le matin. Cette initiative répond aux contraintes de garde des parents.

Comme pour tous les enfants, les inscriptions en cantine se feront au préalable sur le portail enfance du périscolaire à l'adresse suivante <https://cappinghem.fr/enfance> (les dates de démarrage des inscriptions vous seront communiquées ultérieurement).



## ECOLE LUCIE AUBRAC

### COURSE À PIED DU VENDREDI 4 AVRIL REMISE DE MÉDAILLES

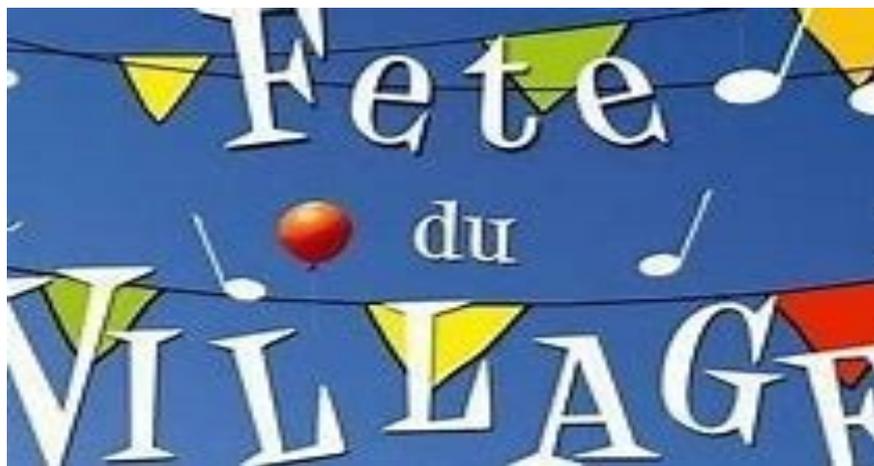
Podium des garçons

1er : Théo DUBLING  
2ème : Malo DECLERCQ  
3ème exæquo : Arthur BAF COP  
et Théo DUTREIX



Podium des filles

1ère : Maëlys GAUGUIN  
2ème : Valentine VAN DE WIELE  
3ème : Léane VANUXEM



Fête de  
l'école

**SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 JUIN 2019**

La Municipalité vous invite à la Fête du village  
Spectacle - Animations - Attractions

Fête de l'école samedi 22 en matinée  
*(programme diffusé par celle-ci)*

Aussi, vous êtes attendus nombreux  
à ce week-end incontournable de notre village



**PROGRAMME DU SAMEDI 22 JUN 2019**  
**SUR LE PARKING DE LA RUE D'ENNETIÈRES**

**De 14h00 à 17h30 :**

**Ducasse animée par les forains :**

- Manège
  - Stand gaufres, croustillons et confiserie
  - Stand de tir à la carabine et fléchettes
  - Stand pêche aux canards



**Animations offertes par la Municipalité :**

- Toboggan gonflable géant
- Stand de maquillage enfants
- Balade en poney (2 petits et 1 grand)
- Trampoline à élastiques (de 6 à 15 ans)



**SALLE ROBERT GESQUIERE**

**19h00 : Ouverture de la buvette et petite restauration proposées par l'APEIC :**  
 sandwiches fraîcheur *(sur commande - voir coupon ci-dessous)*

**REVUE-SPECTACLE plein de féerie présentée par la compagnie MOZAIK qui vous emmène sur**

**LA ROUTE DES ÉPICES**

- Entrée gratuite -

- Première partie - 20h30 à 21h15
- Entracte - 30 mn (buvette et restauration)
- Seconde partie - 21h45 à 22h30

**PROGRAMME DU DIMANCHE 23 JUN 2019**

- 11h00 : Concert de chants interprété par la chorale Chœur grenadine à l'église Saint Vaast**  
**12h00 : Buvette et petite restauration proposées par l'ASC Foot - salle R. GESQUIERE**  
**14h00 : Spectacle de danses contemporaines par l'association Point danse - salle R. GESQUIERE**  
**14h00 : Ouverture des manèges, stands - (toboggan géant payant)**  
**14h30 : Inscriptions (gratuites) et tournoi de pétanque organisés par l'ASC Foot sur le boulodrome**  
**salle R. GESQUIERE (début du tournoi à 15h00)**

-----  
**Coupon réservation restauration (spectacle du samedi 22 juin 2019)**  
**Chèque à l'ordre de l'APEIC à déposer en mairie au plus tard le 19 juin 2019 (date limite)**

Nom - Prénom :

Adresse :

Sandwichs	Quantités	Montant
Jambon crudités : 3.50€		
Jambon fromage crudités : 4.50€		
Thon mayonnaise crudités : 4.50€		
Poulet mayonnaise crudités : 4.50€		
Total chèque		

# VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

## CCAS / SORTIE DES SENIORS

Le soleil était au rendez vous pour accompagner les séniors de Capinghem qui s'étaient inscrits pour participer à cette sortie.

Direction Neuville sous Montreuil pour découvrir la Chartreuse de Notre Dame des Prés à travers son architecture, son histoire exceptionnelle et la vie austère des chartreux.

Le déjeuner à l'auberge du Prieuré à Chériennes a été très apprécié de tous. Cette pause bien méritée a permis à chacun d'être en forme pour parcourir le jardin des Lianes. Notre guide le propriétaire et le créateur de ce superbe endroit nous a fait découvrir toutes les variétés de plantes, fleurs et arbres.



## CCAS / PLAN CANICULE 2019

Dans le cadre du plan départemental de gestion d'une canicule, la commune de Capinghem effectue le recensement et l'inscription sur un registre des personnes âgées de + de 65 ans, handicapées, isolées ou fragilisées. Ce registre permet aux inscrits, en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule, de faire l'objet d'une attention toute particulière. Toutes les informations y figurant resteront confidentielles.

L'inscription ne relève pas d'une obligation pour les personnes concernées mais d'une démarche volontaire et facultative. Elle doit être renouvelée tous les ans afin de mettre à jour les renseignements. Si vous faites partie des personnes concernées par le plan canicule, il est important de remplir le formulaire joint et de le retourner au Centre communal d'action sociale qui gère le registre.

Pour tout renseignement complémentaire : 03-20-92-99-68

Quelques conseils afin d'affronter de fortes chaleurs :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- Maintenir son logement à l'abri de la chaleur
- Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Boire environ 1,5 L d'eau par jour
- Donner des nouvelles à son entourage
- Demander conseil à son médecin ou son pharmacien



## CLUB CULTUREL / SORTIE À DUNKERQUE

Nous commencerons la journée par la visite guidée du musée portuaire situé au cœur du quartier historique de la citadelle : 1600 m<sup>2</sup> d'expositions, quatre siècles d'histoire, 500 œuvres (maquettes, vidéos, tableaux) et cinq lieux à visiter (le musée, les trois bateaux et le phare de Risban). Au cours du périple de quatre siècles, vous rencontrerez des hommes et des femmes qui ont mis toute leur énergie pour développer le port et son territoire.

Après le repas pris au restaurant, visite guidée de la ville de Dunkerque à bord de notre autocar ainsi que la découverte de l'intérieur de l'église Saint Eloi surnommée la cathédrale des sables.

Enfin pour terminer cette journée, découverte du port en bateau à bord du Texel à l'intérieur duquel vous trouverez un salon panoramique. Si le temps le permet, vous pourrez également décider de vous installer sur le pont extérieur.

Contact : Francis MARIE au 03-20-09-24-84





Parmi les moments clés d'une commune on retrouve le vote du budget. Le budget reprend les recettes et dépenses de la commune. Chaque début d'année, le Conseil Municipal se réunit pour :

- Valider le budget de l'année précédente (compte administratif)
- Voter le budget proposé pour l'année en cours (budget primitif)

Le budget est composé d'une section de fonctionnement (dépenses courantes, charges de personnel, services, ...) et d'une section d'investissement (projets annuels, achats importants). Chaque section comprend recettes et dépenses. Recettes et dépenses doivent être équilibrées ... au centime près.

Ainsi, lors du vote du budget primitif, les comptes de l'année précédente sont passés en revue. Dans le cas où les recettes sont supérieures aux dé-

penses réalisées, un excédent est dégagé – excédent qui peut être intégré aux investissements prévus. En 2018, l'excédent de fonctionnement se monte à 217 891 €.

Une fois voté, le budget primitif est transmis pour validation en préfecture et exécuté tout au long de l'année. Sont rattachées à ce budget toutes les dépenses de fonctionnement, mais également le détail des actions et grandes lignes d'investissement, les subventions allouées aux associations et les recettes pour l'année en cours.

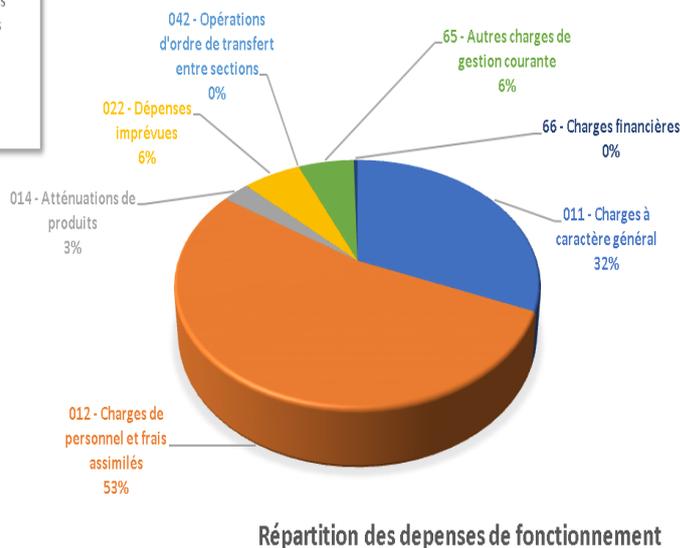
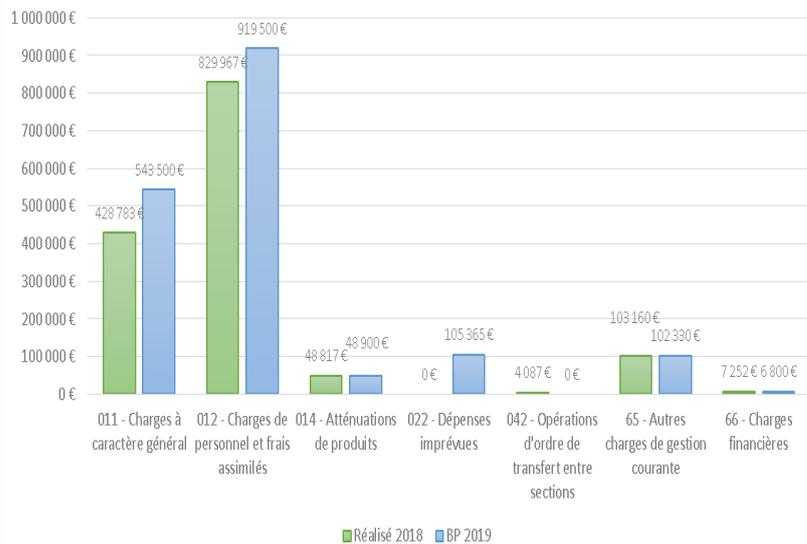
Si des modifications devaient intervenir en cours d'année, quant aux montants estimés, dépassement de crédits budgétaires, le Conseil Municipal peut délibérer sur une décision modificative, qui apportera les corrections nécessaires aux lignes budgétaires concernées.

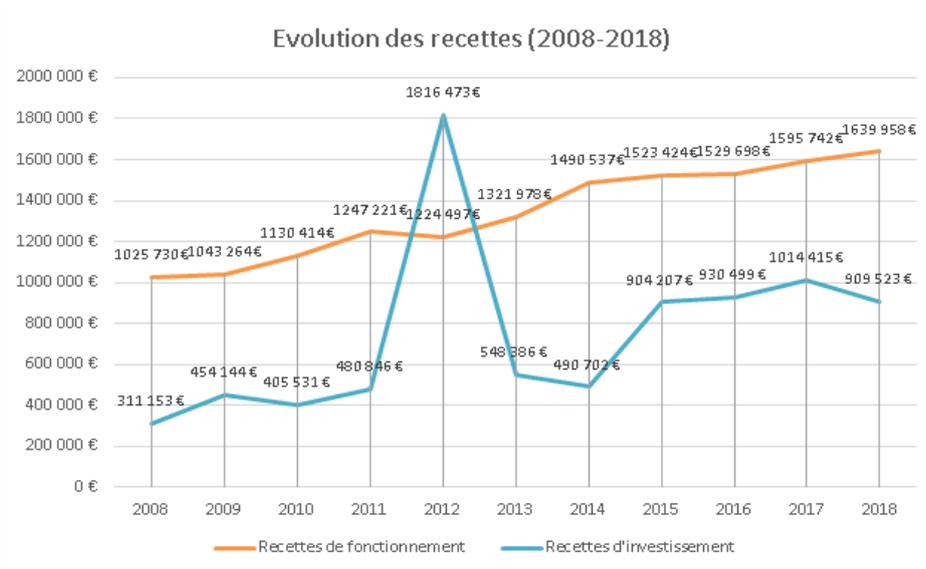
## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans les deux graphiques ci-dessous sont représentées l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2019, ainsi que la répartition de ces charges pour 2019. On y distingue plusieurs types de charges :

- Autres charges de gestion courante : on retrouve ici les indemnités des élus, les charges s'y rapportant, les frais de mission, ainsi que les subventions aux associations
- Charges à caractère général : recoupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des services (fournitures diverses et alimentaires, prestations de services, maintenance, fluides, fournitures scolaires, ...)
- Personnel : sont intégrées à ces dépenses toutes les dépenses inhé-
- rentes au personnel employé par la commune, dont les salaires, charges salariales, cotisations diverses ...)
- Charges exceptionnelles : ces charges représentent les annulations éventuelles de recettes, ainsi que les trop-perçus dans le cadre des aides de l'Etat ou autre
- Dépenses imprévues : ici il s'agit d'une réserve budgétaire pour pallier les dépenses imprévues sur l'année.

Evolution des dépenses de fonctionnement (2018-2019)





## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

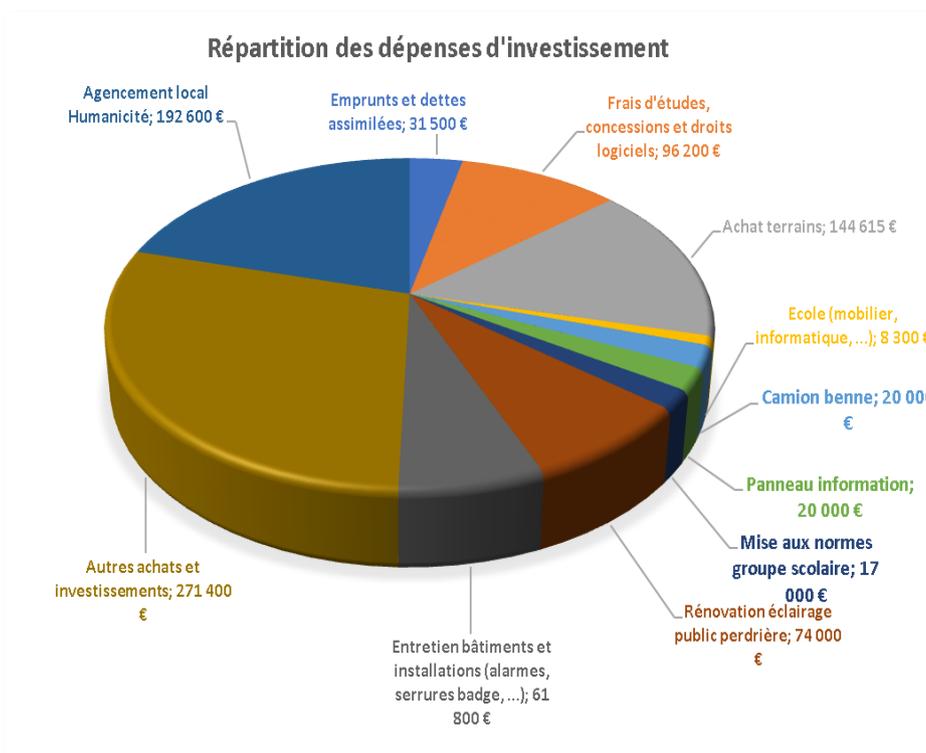
Les dépenses d'investissement regroupent les achats et projets importants. Parmi les projets évoqués, on retrouve :

- L'agencement du local Humanité (192 600 €)
- La rénovation de l'éclairage public sur La Perdrière (74 000 €)

On retrouve également divers achats tels que :

- Achat de matériels et jeux pour le groupe scolaire Lucie Aubrac (8 300 €)
- Achat d'un camion-benne destiné aux services techniques (20 000 €)
- Mise aux normes des bâtiments du groupe scolaire (17 000 €)
- Panneau d'information (20 000 €)

Est également prévu sur les dépenses d'investissement une provision en vue de l'achat éventuel de terrains sur la commune. Pour 2019, le montant affecté aux dépenses d'investissement est de 937 415 €.



# INFORMATIONS LOCALES

## RUE POINCARÉ / PRATICIENNE BIEN ÊTRE

Reiki - Réflexologie

La réflexologie est une technique naturelle qui rééquilibre notre organisme par la stimulation de points réflexes. Les pieds, les mains et la tête sont en correspondance avec le reste du corps par le biais d'une multitude de terminaisons nerveuses.



Le Reiki permet de canaliser l'énergie et de la retransmettre par les mains. Les bienfaits sont nombreux. Idéal en cas de Stress - Anxiété - Douleurs chroniques - Fatigue - Rhumatismes - Insomnies...

Valérie D'HAVE FLORIN - 16 rue Poincaré  
[contact.valeriedhave@gmail.com](mailto:contact.valeriedhave@gmail.com)  
[www.gemmeOcoeur.fr](http://www.gemmeOcoeur.fr)

Sur rendez-vous : 06-27-69-92-50

## LA PYRALE DU BUIS / TRAITEMENT

La Pyrale du buis est une espèce de lépidoptères originaire d'Extrême-Orient et introduite accidentellement en Europe dans les années 2000, elle y est rapidement devenue invasive.

Le Maluthebio, produit 100% naturel, en est l'une des réponses très efficace pour préserver au mieux votre jardin.



## DATES À RETENIR / AGENDA 2019

### Juin

Samedi 22 : Fête du village et fête de l'école  
Dimanche 23 : Fête du village  
Jeudi 27 : Cérémonie de remise de dictionnaires CM2 rentrant au collège  
Samedi 29 : Collecte de vêtements de 9h à 12h à la mairie

### Septembre

Dimanche 8 : Forum des associations  
Vendredi 13 : Belles sorties - Concert organisé par L'Aéronef

### Octobre

Samedi 12 : Repas des seniors à la salle Robert GESQUIERE



## INFOS PRATIQUES FRAUDE À LA CARTE BANCAIRE



Actuellement, de nombreux cas de fraude à la carte bancaire sur Internet sont signalés. Pour bénéficier d'un remboursement des sommes débitées à tort sur votre compte, vous devez réunir les conditions ci-dessous :

- Les coordonnées de votre carte bancaire ont été utilisées pour faire des achats en ligne
- Vous n'êtes pas à l'origine de l'achat (et il ne s'agit pas non plus de l'achat d'un autre utilisateur habituel de la carte)
- La carte bancaire est toujours en votre possession

Vous pouvez obtenir un remboursement rapide des sommes frauduleusement débitées en suivant la procédure ci-dessous :

### 1/ Faire opposition à sa carte

Contactez votre banque ou appelez le serveur interbancaire réservé aux oppositions : 0 892 705 705 (ouvert 7 jours / 7 et 24h / 24). Coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile. Un numéro d'enregistrement vous sera alors communiqué. Conservez-le précieusement.

### 2/ Signaler la fraude aux forces de l'ordre

Vous pouvez faire un signalement (en ligne, via le Portail Perceval) ou porter plainte.

Le Portail Perceval est accessible avec un compte personnel service-public.fr via FranceConnect. Pour vous connecter, munissez-vous de vos identifiants, sans oublier le numéro de votre carte bancaire et du numéro d'opposition. Vous devrez également lister toutes les opérations frauduleuses.

Le récépissé de votre déclaration sera disponible sous 48h.

### 3/ Demander le remboursement des sommes débitées

Si vous avez signalé la fraude aux forces de l'ordre au moyen du portail Perceval, transmettez le récépissé à votre banque. Celle-ci est tenue de vous rembourser intégralement des sommes débitées ainsi que les agios éventuels qui en seraient la conséquence.

## ETAT CIVIL 2019

### Naissances

BECQUET MOERMAN Victoire le 14 mai  
GHOUDANE Yasmine Nour le 12 mai  
QUINZIN Eden le 4 mai  
ANATOHON Maë Séna le 26 avril  
SQUARES Samuel Diego le 23 avril

### Décès

WACRENIER Jacques le 19 avril  
BALLET ROHART Marie Thérèse le 6 avril

L'écho - Juin 2019

Directeur de publication : Christian MATHON

Réalisation : Marie Claude FICHELLE

Conception : Denis DESCAMPS